

Intervention de Jérémie Crepel – Expulsions répétées de familles Roms à LLH

Monsieur le Maire, chères/chers collègues,

Nous sommes favorables à cette délibération et à ses deux subventions attribuées aux associations les Petites frères des pauvres et les mots pour l'écrire, qui font un travail remarquable.

Mon intervention vise à interroger la cohérence de cette politique de lutte contre les exclusions et contre le sans-abrisme que la Ville mène par ailleurs, avec la politique d'expulsions répétées de familles Roms menée par les Villes de Lille, Lomme et Hellemmes depuis le mois de mai dernier, au moment de l'expulsion de deux bidonvilles situés rue de Bavay.

Je suis intervenu à ce sujet au conseil d'avril pour alerter, en amont de ces expulsions, sur la politique de Shadocks menée à l'encontre des populations Roms, pour dire mon indignation face à cette politique. En dépit de mon intervention, cette expulsion a eu lieu, avec de trop maigres solutions. Conséquence : environ 80 personnes se sont réinstallées sur des terrains alentours, parfois dangereux.

Le 29 octobre dernier, des dizaines de familles ont dû quitter des terrains situés à Hellemmes, notamment sur le site de l'ex-Castorama, menacées par un arrêté de la Ville de Lille mettant en demeure ces familles préalablement à une expulsion.

Depuis, plusieurs familles Roms ont été expulsées, sans solution, sur le territoire de Lille, Lomme, Hellemmes : sentier du Ballot à Lomme, Quai Hegel à Lomme, rue des Mésanges à Lille ; ou sur le territoire métropolitain : à Lezennes et à Villeneuve d'Ascq.

Cette politique se poursuit, donc.

Certaines familles se sont depuis réfugiées sur une friche, propriété de la MEL, située au 18 rue de Belle Vue à Lille. Elles ont été assignées au Tribunal judiciaire le 1er décembre 2025, à la suite de la publication le 21 novembre d'un arrêté de la Ville de Lille, les mettant en demeure préalablement à une expulsion.

Quand cette politique cessera-t-elle ?

Nous ne contestons pas la dangerosité du site sur lequel ces familles sont aujourd'hui installées. Mais ces expulsions sont non-conformes à la directive interministérielle de 2018 sur la résorption des bidonvilles, qui prévoit le relogement des publics, et leur accompagnement, dans une stratégie d'amélioration durable des conditions de vie.

Lundi dernier, le juge des contentieux de proximité a mis en délibéré au 29 décembre 2025 sa décision sur la demande d'expulsion par la MEL du terrain et des bâtiments du 18 rue de Belle vue. Puisque les Villes de Lille, Lomme et Hellemmes ne peuvent ignorer ce non-respect par la Préfecture de la directive sur la résorption des bidonvilles, et puisque cette décision de justice apporte un délai supplémentaire, nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour que des solutions soient apportées à ces familles.

Cette situation indigne dure depuis des mois, aggravant la précarité de ces familles. Il faut que ça cesse.

Je vous remercie pour votre attention.